



COMMUNE de SAINT-BARNABE
7, rue du Centre-22600 SAINT-BARNABE
Tél. : 02.96.26.74.66
mairie@saint-barnabe.bzh

DEPARTEMENT COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT St-BRIEUC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 19 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Georges LE FRANC (MAIRE).

Date de convocation : 30 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Présents : M. LE FRANC Georges, Mme PHILIPPE Fanny, M. JOUAN Michel, Mme LE GALLO Véronique, M. DONNIO Patrick, Mme Charlene RIBEIRO, M. BRIAND Samuel, Mme MILBEO Lyne, M. Alain LE FORESTIER, Mme BLANCHARD Christelle, M. HILLION Jean-Yves, M. LEPAGE Vincent

Absents :

M. Daniel HAMON donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC
Mme Marie Paule BUZULIER donnant pouvoir à M. Alain LE FORESTIER

Ouverture de la séance à 19 heures 13

Secrétaire de séance : M. Patrick DONNIO

DELIBERATION 2026-072

Publiée le 14/10/2026

SALLE OMNISPORTS-INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN TOITURE : RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PREPARATION D'UNE OPERATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE PATRIMONIALE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite être accompagnée par un cabinet spécialisé afin de sécuriser la définition et la préparation de cette opération et de disposer d'éléments d'aide à la décision ; la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage aura notamment pour objet :

- d'analyser le patrimoine et d'identifier les bâtiments et sites susceptibles d'être intégrés à l'opération ;
- de réaliser ou d'accompagner les études de faisabilité technique des installations photovoltaïques ;
- d'analyser les consommations électriques des bâtiments concernés et leur adéquation avec les productions photovoltaïques envisagées ;
- d'étudier différents scénarios de dimensionnement et de fonctionnement de l'autoconsommation collective ;
- d'analyser les modalités techniques et administratives de raccordement au réseau électrique ;
- d'établir une analyse économique et financière de l'opération, comprenant notamment les investissements, coûts d'exploitation, économies attendues et modalités de financement ;
- de présenter les résultats de l'étude et les recommandations permettant à la collectivité de se prononcer sur les suites à donner au projet ;

Compte tenu de la complexité technique, juridique et financière de ce type de montage (étude de faisabilité, dimensionnement, clés de répartition, relations contractuelles avec le gestionnaire de

réseau), il a été décidé de recourir à un tiers spécialisé. Une consultation en directe a été lancée pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. 2 offres ont été comptabilisées.

Après analyse des offres, un seul candidat a répondu aux critères : cabinet VALOEN pour un montant de 8 220,00 € HT, soit 9 864,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 1 voix contre et 1 abstention,

- APPROUVE le choix du cabinet VALOEN comme attributaire de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la préparation de l'opération d'autoconsommation collective patrimoniale pour un montant global de 8 220,00 € HT ; soit 9 864,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces, avenants et documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de ce dossier ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Secrétaire de séance,
M. Patrick DONNIO



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Georges LE FRANC

